

**Ville de BRUXELLES**  
**Monsieur D. de SAEGER**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6

**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 40F/06 (corr. M. I. Tratsaert et K. Tiberghien)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1951/s.408  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Flandre, 94. Modification de la vitrine.

En réponse à votre lettre du 15 février 2007, en référence, reçue le 23 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 mars 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les **remarques** suivantes.

La maison qui date d'avant 1932 se situe partiellement dans la zone de protection du bien sis 98, rue de Flandre.

Le projet porte sur la modification de la vitrine commerciale (large de 4,50m) afin de créer un accès direct aux logements des étages (avec sas d'entrée menant à l'escalier intérieur).

***Si la CRMS se réjouit de cette intervention qui contribuera à améliorer la situation existante, elle suggère de dessiner une composition symétrique de la devanture et de placer la nouvelle porte du magasin à droite de la façade.***

Le châssis actuel de la vitrine, en aluminium, est inséré dans un encadrement en mélamine imitation marbre vert. Le projet prévoit un nouveau châssis en aluminium dans un encadrement en bois.

La CRMS conseille de profiter de cette transformation pour améliorer la qualité des matériaux mis en œuvre et d'étudier des profils mieux adaptés à la façade néo-classique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).